



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 9006

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la réforme envisagée des programmes du secondaire et sur l'intérêt qu'il pourrait y avoir pour les jeunes d'introduire dans ceux-ci une formation à la prévention sanitaire tendant à une responsabilité du citoyen. En effet, jusqu'à présent les collégiens et lycéens formés sur des thèmes électriques et ponctuels tels que le tabac ou la prévention du suicide pour adolescent et s'il n'en conteste pas l'utilité, il pense qu'il serait souhaitable qu'à l'occasion de la réforme, une approche globale de la santé soit envisagée et que des programmes pédagogiques visant à développer des connaissances générales et particulières sur l'homme et sa santé, au même titre que d'autres matières fondamentales puissent être mis en place. Il souhaite donc connaître les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

La prévention de la santé est déjà prise en compte dans les programmes d'enseignement du collège. En effet le texte introductif du nouveau programme du cycle central en sciences de la vie et de la terre (arrêté du 10 janvier 1997, JO du 30 janvier 1997) annonce une étude approfondie des fonctions de la planète privilégiant « l'éducation à la santé et à l'environnement ». Ainsi le projet de programme de troisième en sciences de la vie et de la terre - en discussion actuellement - est centré sur l'homme, à la fois dans son fonctionnement comme organisme et dans divers aspects de ses interactions avec son milieu et son environnement. Une partie du programme est consacrée à la responsabilité humaine en ce qui concerne la santé et l'environnement (éducation à la sexualité, lutte contre les maladies infectieuses). En ce qui concerne le lycée, on peut signaler, au sein de l'option de sciences expérimentales de première scientifique, deux thèmes en relation avec l'éducation à la santé : « alimentation et santé » qui étudie les maladies par excès et carence d'alimentation et « quelques aspects de physiologie appliquée à l'activité sportive » dans lequel sont abordés les effets de l'entraînement et de l'alimentation (arrêté du 10 juillet 1992). Les problèmes spécifiques de toxicomanie, comme par exemple l'action de la caféine ou des drogues sur l'activité cérébrale, sont abordés dans le volet sciences de la vie et de la terre de l'enseignement scientifique du cycle terminal des séries L et ES. Le programme de la classe terminale de la série scientifique comporte dans l'enseignement de spécialité des éléments relatifs à l'action des drogues. En série sciences médico-sociales, les programmes de sciences sanitaires et sociales du cycle terminal sont consacrés en grande partie à la description des politiques de santé et aux organismes chargés de la mettre en oeuvre - système de santé et protection sociale (arrêté du 10 juillet 1992). A l'occasion du colloque national sur la rénovation des lycées, qui sera organisé le 29 et 30 avril prochain, le ministère étudiera toutes les propositions qui lui seront faites pour continuer à développer l'éducation à la santé. Par ailleurs, à l'initiative conjointe du ministère de la santé et du ministère de l'éducation nationale, un module de vingt heures d'éducation à la santé et à la responsabilité a été mis en place de façon expérimentale (pour l'année scolaire 1995-1996 et 1996-1997) dans trois académies : Aix-Marseille, Créteil et Lille auprès des élèves de 4e et 3e. L'objectif de ce module était de mener des actions d'éducation à la santé et à la responsabilité dans une perspective globale qui tienne compte des aspects psychiques, physiques et sociaux de la santé, dans le

cadre d'un travail interdisciplinaire, sur la base du volontariat et en fonction des réalités et des besoins des établissements. Ainsi chaque établissement - des dix-neuf qui se sont portés volontaires pour l'expérimentation - a fixé ses priorités, déterminé le contenu du module, ainsi que son déroulement. Un récent bilan montre que l'expérience a été très positive pour les personnes impliquées (élèves, parents, enseignants) dans la réalisation de ce module, car ils y ont trouvé une réponse aux difficultés qu'ils rencontrent dans la vie scolaire, pour les uns, sociale et familiale, pour les autres. Sur la base de différentes expériences, le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie diffusera prochainement, à l'attention des établissements primaires et secondaires, des instructions et recommandations pour une prise en compte régulière et globale de l'éducation à la santé.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9006

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 janvier 1998, page 245

Réponse publiée le : 6 avril 1998, page 1952